

AVIS AUX PARENTS

REGIE DES ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Année Scolaire 2011 - 2012

COMPTE FAMILLE

Le compte famille est désormais généralisé à toutes les écoles.

Ce compte famille doit être approvisionné à l'avance pour pouvoir bénéficier des activités suivantes :
(repas du midi, accueils du matin et ou soir et ou les haltes garderie).

Votre compte famille est ensuite débité au fur et à mesure que votre enfant participe à une de ces activités.

APPROVISIONNEMENT DU COMPTE FAMILLE

> Dans les lieux suivants

REGIE CENTRALE (centre administratif municipal) : Le lundi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30 et du mardi au vendredi de 8H à 17H30 - Le samedi de 8H à 13H

MAISONS DE QUARTIERS :

* **Maison des services publics** 4 rue Drouot du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 18H00

* **Bourny** 42 Place de la Commune du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H00 à 17H30 sauf mercredi matin.

* **Le Pavement** 72 rue du Pavement les lundis, mardis, jeudi et vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 18H et le mercredi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30.

> Modes de règlement

* chèque (à l'ordre du trésorier du pays de Laval)

* espèces

* carte bancaire (uniquement à la régie centrale)

* site internet de la ville de Laval (www.laval.fr - rubrique "espace famille" - rubrique "vos Comptes/Ipaiement")

VENTE DE TICKETS

La vente de tickets est maintenue pour les centres de loisirs (uniquement à la régie centrale).

CONSULTATION DU COMPTE FAMILLE

SITE MAIRIE

<http://www.laval.fr>

Rubrique : espace famille

(Accès au menu de la restauration scolaire)

Code	Quotients Familiaux		RESTAURATION SCOLAIRE	LE PERISCOLAIRE		
			maternelles et élémentaires	Accueil matin	Accueil soir	Etudes dirigées
1	0	474	1,00	0,45	0,60	GRATUIT
2	475	595	1,55	0,45	0,60	
3	596	831	2,25	0,60	1,15	
4	832	1069	2,90	0,60	1,15	
5	1070	1304	3,50	1,10	1,90	
6	1305	1543	3,80	1,45	2,25	
7	à partir de 1544		4,00	1,45	2,25	
8	Non-Lavallois		4,00	1,90	2,60	

Délibération Tarifs Restauration Scolaire du 30 juin 2008.

Code	Quotients Familiaux		CENTRES DE LOISIRS			
			Animation demi-journée	Animation journée	Animation repas	Camps
1	0	474	1,00	1,30	3,00	5,95
2	475	595	1,30	2,05	4,35	7,80
3	596	831	1,75	2,60	5,35	10,00
4	832	1069	2,75	4,15	7,40	14,20
5	1070	1304	3,60	5,35	8,65	17,65
6	1305	1543	4,30	6,50	10,20	21,55
7	à partir de 1544		5,35	8,15	11,85	24,35
8	non-lavallois AGGLO		6,15	9,40	13,60	28,00
9	non-lavallois HORS AGGLO		6,40	9,80	14,20	29,20

Délibération Tarifs Centres de loisirs du 28 juin 2007.

NB : enfants atteints d'allergies alimentaires dont repas entièrement fourni : - 40 %
enfants atteints d'allergies alimentaires dont repas partiellement fourni : - 20 %
enfants non lavallois inscrits en CLIS : application du barème quotient familial

DOSSIERS QUOTIENTS FAMILIAUX AU 1er FEVRIER 2012

Suite à la réforme de la CAF , la révision du quotient familial s'effectuera automatiquement à compter du 01/02/2012

DOCUMENTS A PRESENTER POUR LES FAMILLES NON ALLOCATAIRES CAF :

Avis d'imposition ou de non-imposition 2010 (à compter du 1er Février 2012) et dernier avis d'information des prestations familiales perçues (ex : MSA).

OU SE PRESENTER

Centre Administratif Municipal - Service : Etat civil - Population, place du 11 novembre

le lundi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30

du mardi au vendredi de 8H00 à 17H30

le samedi de 8H00 à 13H00

C.C.A.S. - Antenne Saint-Nicolas, 4 rue Drouot

les mardis et mercredis : de 13H30 à 17H30

le jeudi de 8H00 à 12 H 00

le vendredi : de 8H00 à 12H00